



« Des aides financières pour la rénovation de logements »



La communauté de communes Val de Gray, le Conseil Général de Haute-Saône et l'ANAH s'engagent à vos côtés : grâce au programme HABITAT 2020, bénéficiez d'une aide financière et d'un accompagnement pour vos travaux de rénovation. Voir ci-dessous les conditions d'attribution de ces aides.

Vous pouvez être concerné :

Si:

Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur

- le logement a plus de 15 ans
- les revenus de l'occupant du logement (qu'il soit propriétaire ou locataire) ne dépassent pas les seuils respectifs des barèmes de référence
- un diagnostic d'évaluation a été réalisé

La communauté de communes a souhaité mettre en œuvre des nouveaux moyens afin de favoriser des actions de rénovation sur le parc immobilier et vous propose des aides financières, une information gratuite et personnalisée sur les possibilités d'aménagement et de financement de votre logement.

Vous pouvez solliciter des aides

- Pour votre résidence principale
- Pour un logement locatif
- Pour un logement actuellement vacant et remis sur le marché du logement conventionné après travaux

Pour quels travaux ?

- Réalisation de travaux d'économie d'énergie (Chaudière, isolation, menuiseries...)
- Adaptation du logement à la perte d'autonomie (tous dispositifs permettant le maintien à domicile)
- Remise du logement aux normes de confort et de sécurité
- Travaux de rénovation ou d'aménagement d'un logement vacant, afin de faciliter la remise sur le marché de la location



Attention : Ne pas démarrer les travaux avant l'accord de l'ensemble des

RENSEIGNEMENTS AUPRES DE :

HABITAT & DEVELOPPEMENT DE HAUTE-SAÔNE

Sandrine MONNIER

03 84 75 94 43

www.ameliorer-mon-logement.fr